

Procès-verbal du conseil d'école de l'école Paul Bert

17 octobre 2016 à 18h00

Présents :

- Mme MARC-CECCATO, directrice et présidente du Conseil d'école
- Mme FLEURY Mme MONCERE, Mme COMPAGNET, Mme CARIOU, Mme LORENZO, Mme HATILIP, M. BROCA, M. MARTINEZ, M. CHAZELAS, enseignants
- Mme LOMBARD, adjointe aux affaires scolaires
- M. HATTRY, responsable des affaires scolaires
- Mme LAFFONT, directrice adjointe de l'ALAE
- Mme ASTRIDGE, Mme DECREAU-CHAI, Mme MONTIN, M. ESPIN, Mme COLLONGUES, Mme MOGNO, Mme CARLUX, Mme HERNANDEZ, représentants des parents d'élèves

Excusés :

- M. MARQUE, Inspecteur de l'Education Nationale
- Mme SARTORIUS, Mme MULLER, Mme VALETTE, enseignantes

1- Rentrée 2016 : effectifs et répartition, classe ULIS

A ce jour, l'école compte 230 élèves répartis comme suit :

CP occ - CE1 occ : 20 élèves

CP occ - CE1 occ : 20 élèves

CP - CE1 : 25 élèves dont 1 élève ULIS

CE1 - CE2 occ : 28 élèves dont 1 élève ULIS

CE1 - CE2 occ : 28 élèves

CE2 : 27 élèves dont 2 élèves ULIS, + 1 arrivée après les vacances de Toussaint

CE2 - CM1 : 26 élèves + 1 élève ULIS qui arrive après les vacances de Toussaint

CM1 : 26 élèves dont 3 élèves ULIS

CM2 : 30 élèves dont 4 élèves ULIS

La répartition mise en place sur l'école a tenu compte des élèves occitanistes à laisser ensemble et de certaines problématiques d'élèves à séparer.

Les ULIS sont depuis cette année inclus dans une classe de référence et vont, une partie de la journée, dans la classe ULIS en présence du coordonnateur mener des activités différenciées. Les représentants des parents d'élèves demandent si les enseignants qui accueillent les élèves ULIS dans les classes ont reçu une formation spécifique ; la réponse est à ce jour négative. Les représentants des parents d'élèves pensent que l'effectif des classes est très élevé pour accueillir des élèves ULIS et proposent d'appuyer la demande de formation auprès de l'Inspection.

2- Présentation de l'équipe

Enseignants :

CP occ - CE1 occ : Mme MONCERE

CP occ - CE1 occ : Mme COMPAGNET

CP - CE1 : Mme FLEURY

CE1 - CE2 occ : Mme CARIOU

CE1 - CE2 occ : M. BROCA

CE2 : M. MARTINEZ

CE2 - CM1 : Mme SARTORIUS et Mme LORENZO

CM1 : Mme MARC-CECCATO et Mme MULLER

CM2 : Mme HATILIP

ULIS : M. CHAZELAS les lundis et mardis et Mme SERE les mercredis, jeudis et vendredis.

Lucille VALETTE : mi-temps CE2 occitan, mi-temps aide et différenciation pédagogique. Le poste de Mme VALETTE correspond à une ouverture pour l'école Paul Bert, elle a pris possession d'une salle de classe inoccupée jusqu'alors. Au mois de septembre, la directrice a déposé auprès de la mairie une demande de budget supplémentaire pour équiper cette salle. Nous sommes toujours en attente de leur réponse. Mme LOMBARD indique qu'à ce jour cette ligne budgétaire n'a pas été votée.

Les représentants des parents d'élèves indiquent que l'aide apportée par Mme VALETTE est très appréciée par la communauté des parents. Par ailleurs, ils demandent si Mme VALETTE prend des groupes d'élèves d'une même classe. La directrice répond qu'elle est amenée à prendre des groupes d'élèves d'une même classe ou en fonction des besoins elle compose, en collaboration avec les enseignants, des groupes d'élèves de classes différentes. Les représentants demandent comment se fait-il que ce demi-poste ait été attribué à l'école Paul Bert, la directrice répond qu'il a été octroyé exceptionnellement par l'inspecteur en raison des effectifs et des besoins particuliers de l'école. Ce demi-poste est partagé avec l'école Lucie Aubrac.

A ce jour, Mme VALETTE est en arrêt maladie jusqu'au 2 novembre. Elle n'est pas remplacée. Les représentants des parents d'élèves réagissent fortement à ce non-remplacement qui prive, entre autres, les CE2 de leur enseignement d'occitan.

Intervenante anglais : Sélène SMITH, contrat de 12 heures hebdomadaires réparties sur les trois écoles élémentaires de l'ISLE JOURDAIN. Sur l'école Paul Bert, 7 classes bénéficient de 45 minutes hebdomadaires avec l'intervenante. Les deux classes des CP-CE1 occitanistes ne peuvent pas bénéficier de cet enseignement.

AVS : Pascale MALEVERGNE, AVSM dans la classe de Mme FLEURY et Raphaëlle ROCHE, AVSCO de l'ULIS

Aide à la direction : Anaïs CARRERE

Ces trois personnes ont un contrat de 20h. hebdomadaires.

3- Election des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2016 de 8h15 à 12h15. Les candidats se sont succédés pour tenir le bureau de vote pendant 4 heures. Le dépouillement a eu lieu à 12h15 en présence de Monsieur MARTINEZ, directeur par intérim, et de Mmes MONTIN, CARLUX et HERNANDEZ, candidates. Sur 394 inscrits, il y a eu 203 votants parmi lesquels 177 suffrages exprimés. Les dix sièges ont été pourvus.

4- Vote du règlement intérieur

Une modification de l'article 7 est proposée en supprimant l'introduction de balles et de ballons à l'école. En effet, il y en a sur l'école et ceux amenés par les élèves peuvent se révéler trop dangereux. Concernant les billes, il est rappelé que les boullards sont interdits.

Par ailleurs, la présidente rajoute que l'école et les enseignants ne sont pas responsables des histoires de billes et autres jeux amenés de la maison. Ceux-ci ne sont pas interdits mais l'équipe enseignante, par le biais des délégués de classe et du travail sur le vivre ensemble, veut amener tous les élèves à gérer seuls les histoires et éventuels conflits de billes...

Mme LAFFONT indique que sur le temps d'ALAE, les billes jusqu'alors interdites, vont être autorisées à la demande des élèves. C'est une phase de test qui va durer quelques jours à l'issue de laquelle les billes seront autorisées définitivement.

Une modification de l'article 15 est également proposée : la mention « fruit frais » ou « fruit sec » est à ajouter. Toutes les autres collations sont interdites. Les représentants des parents d'élèves trouvent surprenant la présence d'une telle collation à la récréation du matin et proposent que les enfants qui arrivent tôt, mangent sur le temps d'ALAE avant l'entrée en classe. Pour le moment, l'organisation reste inchangée mais cette question pourra être à nouveau abordée lors du prochain conseil d'école en fonction notamment de la collation apportée par les élèves.

5- Sécurité : exercices incendie et attentat intrusion

L'exercice incendie a eu lieu le 30 septembre à 11h30 en présence de M. HATTRY et d'un pompier. L'évacuation de tout le groupe scolaire s'est déroulée en 2 minutes 58. Cet exercice a été évalué très positivement par le pompier présent. Le signal d'alerte doit encore être amélioré à l'école Paul Bert. Par ailleurs, il faut bien veiller à ce que toutes les portes et les fenêtres demeurent fermées et à ce que le système électrique général soit coupé dans chaque classe. Enfin, il faut installer des verrous sur les portes extérieures des classes.

L'exercice attentat intrusion a eu lieu le 05 octobre 2016 en présence de M. HATTRY, M. NINARD : ancien pompier et adjoint à la mairie et de deux gendarmes. Le signal pour cet exercice était une annonce au haut-parleur. Il a été proposé un signal lumineux qui serait présent dans chaque classe et qui pourrait être actionné par chacun en cas d'intrusion. Il est à noter toutefois que le grillage de la cour de Paul BERT ne permet en aucun cas d'empêcher une intrusion, il est en effet trop bas et trop abimé. Par ailleurs, il faut retirer les verrous des portes d'entrée de l'école qui peuvent s'ouvrir de l'extérieur en passant les mains au travers des joints en caoutchouc. Enfin, la porte de la salle 10 ne se verrouille pas de l'intérieur.

Par ailleurs, le portail qui donne accès à la cantine reste ouvert toute la journée, des parents empruntent le chemin latéral pour interpeller des élèves dans la cour de récréation. La directrice demande si ce portail pourrait être fermé avec l'instauration d'un badge pour permettre au personnel municipal de rejoindre la cantine. Monsieur HATTRY soulève aussi la difficulté des livraisons qui se font par cette voie.

6- Sorties scolaires

- Les classes de CE2-CM1, de CM1 et de CM2 suivent actuellement un enseignement de natation. Les classes de CE2-CM1 et de CM1 poursuivront jusqu'au 24 novembre à condition qu'il y ait suffisamment de parents agréés. La directrice remercie la mairie qui prend à sa charge le coût du transport. Toutes les autres classes de l'école suivront cet enseignement en période 5. L'école a besoin de parents agréés pour accompagner, des sessions d'agrément ont lieu une fois par mois à Auch et une session a eu lieu à L'ISLE-JOURDAIN le 3 octobre. Ce jour-là, la piscine était fermée à cause d'un problème technique. *Suite au Conseil d'école, il a été vu que ce jour-là la session théorique a bien eu lieu avec Mme JOBARD, conseillère départementale EPS. La session pratique a eu lieu individuellement avec le chef de bassin ou un MMS ultérieurement. Les parents ayant suivis la session théorique qui n'auraient pas encore passé la session pratique peuvent encore prendre contact avec la piscine de L'ISLE-JOURDAIN.*
- Certaines classes se sont inscrites au cinéma, il s'agit des classes de CP-CE1, CE2-CM1, CM1 et CM2. Elles iront voir trois films sur l'année au cinéma de L'ISLE-JOURDAIN. Les déplacements s'effectueront à pieds.
- La classe des CE2 se rend à la bibliothèque de L'ISLE-JOURDAIN pour mener des projets une fois par mois. Les déplacements s'effectueront à pieds.
- Certaines classes notamment de cycle 2 étudient la possibilité avec le conseiller pédagogique EPS de participer à des rencontres sportives avec les autres écoles de L'ISLE JOURDAIN.

- Les classes des Mme MONCERE et Mme COMPAGNET étudient la possibilité de faire une classe transplantée au printemps.

7- Travaux réalisés et à prévoir

Réalisés :

- Un tableau a été fixé au mur dans la classe de Mme COMPAGNET,
 - La classe de Mme VALETTE a été entièrement vidée et nettoyée pour permettre son installation,
 - Des réglettes en bois ont été posées dans les couloirs,
 - Des portes manteaux ont été posés au 1^{er} étage,
- La directrice remercie la mairie pour les travaux effectués.

A prévoir :

- Poser des verrous sur les portes donnant sur l'extérieur dans les classes du rez de chaussée,
- Régler le volume sonore de l'alarme incendie,
- Installer le signal lumineux en cas d'intrusion,
- Réparer la porte de la classe 10 qui ne ferme pas de l'intérieur,
- Changer le grillage de la cour,
- Installer une sécurité (garde-fou) en haut de l'escalier,
- Climatiser les classes, 32° ont été notés en début d'année dans certaines classes,
- Poser un faux plafond avec une isolation thermique dans les classes 5, 6, 7 et 8. Mme LOMBARD explique que cette question est à l'étude mais que la mairie doit attendre que le contentieux soit clôturé.

8- Point financier

La participation volontaire des familles a été inférieure de 1000€ à celle de l'année dernière. La cotisation OCCE a augmenté de 10%.

L'année précédente, la coopérative a investi dans un vidéo projecteur d'un montant de 473.88€ et dans des jeux de cour.

Les représentants des parents d'élèves ajoutent qu'ils ont oublié de donner le chèque correspondant au don de l'association, mais qu'ils le donneront prochainement.

9- Questions des représentants des parents d'élèves :

- ECOLE : Bilan de la rentrée scolaire des CP non séparés physiquement des autres élèves.

Les élèves de CP ont effectivement fait leur rentrée avec les autres élèves dans la cour de l'école. Une réunion d'équipe avec les directrices, les directrices de l'ALAE et M. HATTRY, le jour de la pré-rentrée, avait en effet acté une telle organisation pour respecter les mesures du plan vigipirate. Les représentants des parents d'élèves demandent à l'équipe de dresser un bilan d'une telle organisation. Ce bilan est positif : aucun élève de CP n'a été perturbé et aucune réclamation des parents n'a été formulée.

- ECOLE : Sortie des élèves après la classe : règles de sécurité, lieu de sortie.

La directrice rappelle qu'à l'école élémentaire, les élèves peuvent quitter seul l'école, il n'est pas nécessaire de vérifier l'identité des personnes qui récupèrent les élèves. L'équipe se montre toutefois très vigilante au moment de la sortie des classes en restant présente au niveau des portes. Il a été demandé aux parents, en début d'année, d'établir la liste des personnes autorisées à récupérer leur enfant. Celle-ci sert à récupérer un enfant malade ou qui devrait s'absenter pour aller à un rendez-vous mais uniquement sur le temps scolaire.

Les représentants des parents d'élèves demandent si une nouvelle organisation de la sortie des élèves ne pourrait pas être mise en place afin d'éviter un effet de masse devant la porte de l'école. La directrice de l'école répond que malheureusement aucune autre sortie n'est disponible et qu'il est vrai que lors de la sortie des élèves de nombreux parents attendent devant la porte ce qui entraîne cet effet de masse. Il est proposé de tracer une zone de non-stationnement afin d'éviter que les parents attendent agglutinés devant la porte ce qui permettrait une meilleure visibilité pour les élèves. Il faudra également ouvrir les deux battants de la porte.

- ECOLE : Moyens de communication des familles pour joindre l'école (mail / téléphone / Classe Dojo).

Les représentants des parents d'élèves interrogent la directrice sur le meilleur moyen de joindre l'école pour prévenir notamment de l'absence d'un élève. Le moyen à privilégier est le mail de l'école qui figure sur la note de rentrée. Les informations seront transmises aux enseignants par la secrétaire de l'école. Les représentants des parents d'élèves sont très satisfaits que ce soit ce mode de communication à privilégier. Ils demandent qu'une information soit donnée aux parents, le mot sera collé dès le lendemain dans le cahier de liaison.

Concernant Classe Dojo que certains enseignants utilisent sur l'école, ce fonctionnement permet une communication directe entre les parents et l'enseignant de leur enfant. Mais cette application n'est pas généralisée sur l'ensemble de l'école, en effet, tous les enseignants ne désirent pas l'utiliser.

- ECOLE : Sortie des élèves sur le temps scolaire pour des rendez-vous extérieurs, problématique de l'interphone.

Les représentants des parents d'élèves font remonter des plaintes des parents concernant l'interphone. La directrice répond alors que lorsque la secrétaire n'est pas présente (tous les mardis, les lundis après-midis et lors d'absences imprévues) c'est à elle d'assurer l'entrée et la sortie des élèves sur le temps scolaire. Or qu'elle soit en classe ou au bureau (en rendez-vous ou non) cette organisation l'oblige à tout arrêter, à ouvrir la porte de l'école (quand l'interphone et le portillon fonctionnent, sans quoi elle doit aller carrément ouvrir le portail général) et à aller chercher (ou raccompagner) l'élève concerné. Cette modalité, qui peut paraître insignifiante, devient très problématique à gérer quand elle est répétée des dizaines de fois sur la semaine. Pour permettre un bon fonctionnement, la directrice demande si une personne ressource pourrait tenir le rôle de concierge comme il est d'usage dans les établissements scolaires de taille importante. Mme LOMBARD répond que ce n'est pas envisageable car cette dépense n'a pas été budgétisée mais que la question d'une ouverture simultanée du portillon et de la porte d'entrée va être étudiée par les services techniques. Les représentants des parents d'élèves demandent si la personne présente dans le bureau des affaires scolaires placé à l'entrée du groupe scolaire ne pourrait pas gérer les entrées et sorties de l'établissement. M. HATTRY répond que ce n'est pas une mission de cette personne même si dans les faits elle est amenée à le faire régulièrement. Par ailleurs, Mme LOMBARD rajoute que la solution serait de regrouper les deux écoles et que le directeur soit déchargé à temps plein, le bâtiment a été conçu pour cela. Les représentants des parents d'élèves demandent, par ailleurs, si pour éviter les allers-venus des élèves qui ont des prises en charge extérieures, il ne pourrait pas être envisagé que les intervenants extérieurs (orthophonistes notamment) puissent faire leurs séances sur l'école. La directrice répond qu'elle n'y voit pas d'inconvénient mais qu'il faudrait que les services de soin le souhaitent et que la mairie donne son autorisation pour qu'ils utilisent les locaux, la question pourra être étudiée ultérieurement.

- ALAE : Comptage des élèves à tout moment de la journée.

Mme LAFFONT présente le fonctionnement de la journée. Le matin, les enfants sont accueillis, leur présence est enregistrée avec un système de code-barres et un système de tableau qui permet un contrôle visible avec des tickets retournés. Le midi, l'appel est réalisé par les enseignants sur une liste de l'ALAE, elle est affichée à l'extérieur des classes et un animateur passe la récupérer. Après la classe, la liste des enfants présents est réalisée à 16h00. Chaque enfant part en activité, les animateurs cochent sur la liste à quelle activité les enfants sont allés. Les représentants des parents d'élèves sont ravis de cette présentation très complète qui met en évidence une organisation où le personnel ALAE sait à tout moment où se trouvent les enfants.

- ALAE : Suite à des vols de goûters, quelles solutions ont été mises en place pour y remédier ?

Mme LAFFONT répond que cette question a été traitée par l'équipe de l'ALAE, les animateurs rappellent la prudence aux enfants et un recoin est désormais interdit aux élèves.

Mme LAFFONT ajoute que ce sont les enfants qui n'ont pas de goûter qui le volent aux autres. L'ALAE demande aux représentants des parents d'élèves s'il serait possible d'informer les familles que les enfants sont autorisés à goûter sur le temps ALAE du soir, peut-être davantage d'enfants auraient alors un goûter. La question est posée que l'ALAE fournisse le goûter ce qui éviterait les vols mais il serait payant. Les représentants des parents d'élèves proposent que les restes de la cantine (pain, fruits, biscuits) puissent être récupérés et donnés au goûter aux enfants qui n'en ont pas. Mme LOMBARD répond que c'est interdit.

- MAIRIE : A quelle date la mise en place d'un dépose-minute est-elle envisagée ?

Les recrutements sont en cours auprès des animateurs afin de compléter leurs quotités de service. Dès que cette phase de recrutement sera terminée, le dépose-minute sera opérationnel sur le chemin de la semeuse.

- MAIRIE : Est-il possible de mettre en place des solutions de recyclage et de réutilisation des déchets ?

Cette question est en cours avec le sictom et Madame ROQUINY. Les représentants des parents d'élèves proposent de récupérer les déchets de la cantine en collaboration avec une association toulousaine.

- MAIRIE : Qu'en est-il de la temporisation du feu tricolore à côté de l'école ?

Mme LOMBARD répond que, comme cela avait été demandé lors du troisième Conseil d'école, la temporisation du feu tricolore a été faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Il est convenu avec tous les membres présents que le procès-verbal du Conseil d'école sera communiqué par mail et sera affiché devant l'école.

Aurélie MARC-CECCATO,
Directrice de l'école Paul Bert et
Présidente du Conseil d'école



François CHAZELAS
Secrétaire de séance

